

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2017**

Date de la convocation : 7 Juillet 2017

Présents : BANDELIER Luc ; CALVAT Lylian ; COURCIER Valérie ; COURGEY Françoise ; DELARUE Yoran ; DOMINGUES Sandrine ; DURAND Valérie ; FABREGUES Daniel ; GUILLAMO Annie ; LE BRAS Antoinette ; MARECHAL Cyril ; MÉNÉTRIER Claude ; OPPER Evelyne ; PARIS Gisèle ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; RAGUENET Jean-Claude ; VIENNET Alain.

Excusés : GAUTHEROT Sylvie
JUAREZ Emilio
RIOUX Chrystelle
ROGNON Michel
PEREIRA Christelle

procuration à Sandrine DOMINGUES
procuration à Claude MENETRIER
procuration à Cyril MARECHAL
procuration à Alain VIENNET
Absente

Mme Valérie DURAND a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h55.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 12 JUIN 2017

M. A. VIENNET évoque les modifications demandées du compte-rendu du 6 Avril 2017 où, selon lui, les propos du Maire n'ont pas exactement été reportés et sont issus d'une interprétation. Ce qui n'est pas normal dans un PV de réunion de conseil.

M. le Maire répond que sa situation personnelle au regard du paiement des impôts n'a pas lieu d'être dans un compte rendu de conseil municipal et n'intéresse pas les administrés. Le débat est donc clos.

le compte rendu du 12 juin 2017 est adopté à l'unanimité

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire propose une modification des points :

4) Achat de la balayeuse : demande de subvention à l'Agence de l'eau

12) Demande de prestation d'AMO par l'aide aux communes pour les travaux au secrétariat de mairie :

Simple information et non décision.

Adopté à l'unanimité

COMMISSION URBANISME- VOIRIES ET RESEAUX DIVERS

1. Etat des demandes d'urbanisme

Saône - Etat des demandes d'autorisation et d'information au

(Urbanisme, ERP, enseigne/publicité, droit de préemption)

mardi 4 juillet 2017

TYPE	N° de dossier	Déclarant	Adresse du terrain	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Objet de la demande	Décision
		Identification					
CERTIFICAT D'URBANISME ADMINISTRATIF (CUa) / OPÉRATIONNEL (CUB)							
	CUa02553217C0028	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	17 rue des Perrières 25660 Saône	23/05/2017	23/06/2017		Simple information

CUa	CUa02553217C0029	SCP PHILIPPE et MOHN 4B rue de Dole - BP 11927 25020 Besançon cedex 07	3 rue des Frères Maire 25660 Saône	30/05/2017	30/06/2017		Simple information
	CUa02553217C0030	Maître CALLIER Raphaël - 2 rue des Frères Lumière - BP 3147 - 25047 Besançon	1 rue de la Mainie 25660 Saône	01/06/2017	01/07/2017		Simple information
	CUa02553217C0032	Maître COMPAGNE André - 135 rue de Dole - BP 2102 - 25000 Besançon	1 rue de la Poste 25660 Saône	17/06/2017	17/07/2017		Simple information
CUB DEPOT	CUb02553217C0031	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	17 rue des Perrières 25660 Saône	19/06/2017	19/08/2017	Détachement d'une parcelle pour la construction d'une maison à usage d'habitation d'environ 100 m ² habitable, La parcelle à détacher ayant une superficie de 8 à 10 ares.	
DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP)							
DP DEPOT	DP02553217C0015	JONAS Jérôme	18 rue du Colombier 25660 Saône	25/03/2017		Exhaussement de sol	En cours d'instruction - Complétude
	DP02553217C0020	SIRE Cédric	18 rue Alix Champlon 25660 Saône	07/04/2017		Pose de 2 portails. Régularisation d'un abri de jardin et d'une maisonnette pour enfant	En cours d'instruction - Complétude
	DP02553217C0022	GRANGEOT Corinne	21 rue des Pommiers 25660 Saône	14/04/2017		Construction d'un muret surélevé d'un brise vue et édification d'un grillage	En cours d'instruction - Complétude
	DP02553217C0035	APOLLON Olivier	9 rue de Chardonnet 25660 Saône	15/06/2017	15/07/2017	Construction d'un abri de jardin	En cours d'instruction
	DP02553217C0036	EDF ENR Solaire	6 rue du Hameau 25660 Saône	23/06/2017	23/07/2017	Installation d'un générateur photovoltaïque à la toiture	En cours d'instruction
	DP02553217C0037	MOUROT Hubert	34 rue Louis Pergaud 25660 Saône	26/06/2017	26/07/2017	Création d'un garage et d'une véranda	En cours d'instruction
DP DECISION	DP02553217C0033	MOITON Gilles	13 rue Charles Bonneyoy 25660 Saône	31/05/2017	31/06/2017	Changement de crépis de façade, pose de volets électrique, pose d'un store	Accordée
	DP02553217C0034	CORNE Claude	8 rue de la Corvée 25660 Saône	13/06/2017	13/07/2017	Construction d'une véranda	Accordée
PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)							
PC DEPOT	PC02553217C0003	ACCA de Saône - Mr LE ROUX Alain	Chemin rural dit du "Chanet" 25660 Saône	15/05/2017	15/09/2017	Construction d'un refuge de chasse	En cours d'instruction
	PC02553217C0004	MAISONS CONTOZ	3 rue de la Mairie 25660 Saône	16/05/2017	16/09/2017	Rénovation d'un bâtiment existant, création de 2 commerces rez de chaussée et de 3 logements, démolition de remise et pont de grange non accessible.	En cours d'instruction
	PC02553217C0005	GAEC DE LA VIE DE FER	Au Boulot 25660 Saône	12/06/2017	12/09/2017	Création d'une stabulation libre à logettes pour 77 vaches laitières et d'un logement de fonction	En cours d'instruction

	PC02553217C0007	DEFORET Luc	10 rue Charles Bonnefoy	23/06/2017	23/08/2017	Agrandissement d'une habitation et création d'un garage	En cours d'instruction
	PC02553217C0008	Commune de Saône	Rue du Collège 25660 Saône	28/06/2017	28/09/2017	Réhabilitation de l'ancien gymnase	En cours d'instruction
PC DECISION	PC02553217C0002	SIMON François	14 avenue de la Gare 25660 Saône	28/04/2017	28/06/2017	Construction d'un abri de jardin	Accordée avec prescriptions
	PC02553217C0006	LUX Philippe	20 rue des Frères Maire 25660 Saône	21/06/2017	21/08/2017	Remplacement d'un balcon béton par une terrasse sur poteaux métalliques en métal thermolaqué avec platelage bois	Accordée
AUTORISATION DE TRAVAUX (AT) POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)							
AT DEPOT	AT02553217C0001	SEDD	1 Rue de la Glacière 25660 Saône	14/04/2017	14/08/2017	Cabinet de dermatologie	En cours d'instruction
DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA)							
DIA	DIA2017-11	Mme LAMBERT Michelle	Mr Mme BEJEAN Jacques	24/05/2017	24/07/2017	17 rue des Perrières 25660 Saône	Non
	DIA2017-12	Mme GALLET Josiane	Mr Mme MONTI Jérôme	14/06/2017	14/08/2017	3 rue des Frères Maire 25660 Saône	Non
	DIA2017-13	Mme BELIARD Christine	M. Mme GAUTHIER Alain	14/06/2017	14/08/2017	1 rue de la Poste 25660 Saône	Non
	DIA2017-14	Mr Mme MOUROT Hubert	Mr GIBERT Bertrand & Mme NAYENER Cécile	16/06/2017	16/08/2017	34 rue Louis Pergaud 25660 Saône	Non

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

2. Exonération partielle de la taxe d'habitation « personnes handicapées » (décision)

Mme A. LE BRAS expose la demande d'une famille de bénéficier de l'exonération partielle de la taxe d'habitation pour les personnes handicapées. Il s'agirait d'instituer un abattement spécial de 10% de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

La commission Affaires sociales a émis un avis favorable. La décision prise sera appliquée l'an prochain.

Mme A. LE BRAS précise que les impôts ne peuvent pas présenter une situation globale du nombre de familles concernées par cette exonération sur la commune.

Délibération

Adopté à l'unanimité

3. Caravane des Énergies (information)

Mme A. LE BRAS indique que malgré le peu d'intérêt des responsables Saônois pour cette initiative, elle a tenu à ce que la commune participe à la manifestation qui se déroulera à Mamirolle le jeudi 30 Novembre. L'information sera transmise dans Saône Actu et également sur le réseau social Facebook. Elle espère recevoir un plus grand nombre d'aidants lors d'initiatives à venir.

COMMISSION PATRIMOINE – COMMERCE – ENVIRONNEMENT

4. Achat de la balayeuse : demande de subvention à l'Agence de l'eau (information)

M. le Maire informe que, depuis le 1^{er} Avril, l'Agence de l'eau a supprimé toutes les subventions concernant l'achat de matériel.

En guise de compensation une liste de matériaux divers sera transmise dans un dossier de subvention.

Parallèlement M. D. FABREGUES contactera prochainement les fournisseurs pour une machine d'occasion.

M. le Maire ajoute que d'autres solutions sont envisagées, comme les services d'une entreprise d'insertion ou la mutualisation des équipements avec les communes alentours.

La commune compte 65 km de voirie. Brûler 100 mètres de voiries revient à une journée de travail pour deux personnes. Il est demandé à chaque citoyen de nettoyer son trottoir et de désherber devant sa propriété.

M. A.VIENNET regrette ce changement de politique et demande si cela remet en question les autres actions du contrat préventox.

M. le Maire répond que non. Il ajoute que ce dossier a pris du retard mais que le marché est pratiquement finalisé pour une ouverture des offres début octobre. Il est prévu une présentation du dossier aux entreprises dans les locaux de l'entreprise BONNEFOY en octobre.

M. A.VIENNET demande qu'un point soit fait au prochain Conseil sur les actions engagées dans ce dossier lancé depuis 18 mois. M. le Maire charge M. E. JUAREZ de le prévoir.

5. Mise aux normes des armoires électriques : demande de subvention au SYDED (décision)

M. D. FABREGUES informe que les entreprises Balanche à Mamirole et Citéos (qui intervient sur une quinzaine de communes) ont été consultées. Les délais de réponse ont été fixés le 18 Juillet 2017.

Le dossier prévoit la mise aux normes de 27 armoires sur 36 dont 26 seront dotées d'une horloge astronomique, pour un montant H.T. de 27 000 €.

Une demande de subvention doit être adressée au SYDED pour obtenir de 10 à 40 % d'aide financière.

D'autres aides peuvent intervenir par le biais de la CAGB et de la DETR.

M.C. MARÉCHAL demande à quel niveau peuvent se situer le taux des subventions. M.D. FABREGUES parle d'une représentation de 40% si l'opération est coûteuse.

M.C. MARÉCHAL pose la question concernant les aides que peut apporter la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. M. le Maire lui répond que la CAGB pourra s'aligner avec le SYDED.

M.C. MARÉCHAL demande si d'autres communes ont été financées et à quelles conditions. M. D. FABREGUES évoque la présence de plusieurs partenaires financiers potentiels.

Délibération

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION COMMUNICATION – JEUNESSE ET SPORTS

6. Terrain multisports : demande de subvention (décision)

M. L. BANDELIER déclare que le choix de l'emplacement est toujours en suspens. Il fera parvenir le rapport aux élus et la décision sera prise lors du prochain Conseil municipal.

Il précise que quelque soit l'emplacement choisi il n'y aura pas de surcoût pour les travaux de terrassement.

Un total de 45 000€ TTC est prévu pour ces travaux.

Des aides financières sont susceptibles d'intervenir pour ce dossier, celle de la DETR d'une part (20 %) et celle de la Caisse d'Allocations Familiales d'autre part.

M. le Maire déclare que d'autres éléments seront apportés au préalable et que le dossier reste ouvert.

M. C. MARÉCHAL évoque la possibilité que l'aide de la CAF disparaisse.

Délibération

Adopté à l'unanimité.

7. Plannings de transfert des activités à la rentrée pour libérer l'ancien gymnase (information)

M. L. BANDELIER informe le conseil que l'ancien gymnase était utilisé à plus de 90%.

Toutefois, à partir de **Septembre 2017**, les travaux de restructuration de l'ancien gymnase empêcheront les activités de s'y dérouler.

Des solutions pour permettre aux clubs de fonctionner seront proposées et demanderont des sacrifices et des concessions de leur part. Les plannings sont en cours d'élaboration.

Le jour du forum des associations, le 2 septembre 2017, M. L. BANDELIER annonce qu'il fera une démonstration de la restructuration du gymnase accompagné de photographies. De plus, il répondra aux questions des administrés.

M. C. PRAOM demande s'il peut quand même y avoir du foot en salle dans l'ancien gymnase.

M. L. BANDELIER lui répond qu'il a envoyé un mail à toutes les associations pour les informer que l'ancien gymnase sera totalement fermé dès le 1^{er} Septembre 2017 jusqu'au 1^{er} Septembre 2018 et qu'aucun créneau d'activité ne sera possible.

M. le Maire parle de la bonne entente et des efforts des clubs qui vont permettre de changer certains horaires.

Il remercie les associations ainsi que leurs présidents qui se sont mis en accord pour le partage des nouveaux créneaux.

M. L. BANDELIER explique que le créneau de l'association Les Archers sera établi à Mamirolle.

La commune de Nancray accepte l'utilisation de ses terrains de tennis. La mairie de Gennes a proposé le prêt d'une salle pour cette activité. M. C. PRAOM souligne la qualité du travail intercommunal.

M. A. VIENNET pose la question concernant le dossier du projet de piste VTT entre les communes Saône et Mamirolle qui avait été présenté en 2016.

M. L. BANDELIER lui répond que la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a abandonné le projet.

M. le Maire explique que ce projet avait été précédemment présenté aux communes du plateau et approuvé mais les échanges n'avaient pas trouvé de terrain d'entente. En effet, la proposition de M. Brice CANTHENOT n'était pas en phase avec la position de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

COMMISSION VIE SCOLAIRE – ACTION CULTURELLE

8. Temps d'accueil périscolaire : participation forfaitaire complémentaire (décision)

Mme V. COURCIER rappelle que l'animation cinéma des TAP comporte, outre la partie animation, une partie montage pour laquelle l'animatrice doit être rémunérée.

La somme proposée est équivalente à celle de l'année dernière soit 200 € ; ce qui reste une modique somme pour la qualité de travail qui a totalisé un nombre conséquent d'heures de travail

Mme V. COURCIER indique que le long métrage a été présenté le lundi 26 juin.

M. A. VIENNET intervient pour souligner la très grande qualité de ce travail et ajoute qu'il serait intéressant de diffuser ce film plus largement.

M.C. MARÉCHAL fait remarquer qu'il est préférable de se renseigner sur le droit à l'image avant de partager le document sur le site internet. Il ajoute que la somme ne représente pas le temps de travail passé chez l'animatrice.

M. A. VIENNET demande quels sont les participants à la réalisation des dialogues.

Mme. V. COURCIER explique que les dialogues ont été imaginés par les enfants et l'animatrice.

M. A. VIENNET encourage la rédaction à rédiger un article sur ce long métrage dans Saône Actu.

M. D. FABREGUES évoque la possibilité d'en référer à FR3 qui pourrait couvrir ce sujet.

Délibération

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES

9. Création de deux emplois en CUI CAE pour l'administration générale (décision)

M. le Maire expose de la nécessité pour l'administration générale de la commune de faire appel à deux contrats aidés.

Contrat n° 1

Le premier est nécessaire car, depuis le 22 mars, le nouveau dispositif de délivrance des cartes d'identité par les communes génère un nombre considérable d'actes supplémentaires qui ne peuvent pas être assurés par les postes de titulaires existants. Normalement la commune doit recevoir sur rendez-vous toutes les demandes des personnes venant de n'importe quel endroit en France. Le temps moyen d'un rendez-vous dure entre quarante et quarante-cinq minutes.

L'agent sera embauché sur le temps de travail minimum requis sur ce dispositif soit 20 heures par semaine en contrat CAE. Pour une durée d'un an renouvelable.

Pour financer ce dispositif, la commune se verra attribuer une dotation supplémentaire de l'Etat de 3 500 € (en plus des 5 200 € déjà versés) ainsi qu'une aide spéciale de la CAGB de 8 200 €. Un aménagement des locaux de l'accueil est envisagé pour déconnecter la délivrance des CNI/Passeports de l'accueil proprement dit.

Par ailleurs le groupe de travail entre les services de la préfecture, l'association des maires du Doubs et les communes de la CAGB s'intéresse à des solutions d'amélioration comme la mise en place d'un agenda en ligne, commun à tous les lieux de délivrance du département ; la diffusion des informations par les autres communes non concernées par le dispositif ; l'installation d'une ligne d'appels directe.

La commission finances avait évoqué la possibilité de prévoir un poste à temps plein. M. le Maire indique qu'il s'agit d'adapter le poste aux besoins de la mission. Il est possible d'envisager de faire évoluer le contrat si besoin était.

M. C. MARECHAL souhaite avoir connaissance des chiffres de fréquentation concernant cette tâche.

Mme A. LE BRAS suggère de proposer des heures de rendez-vous décalées pour permettre aux administrés de faire leurs formalités en dehors de leur temps de travail.

Contrat n° 2

Le deuxième contrat pour un poste de 35 heures hebdomadaires, cible l'assistance administrative des services comptabilité, ressources humaines. Mme V. DURAND a été sollicitée par M. le Maire pour évaluer les besoins supplémentaires de temps de travail sur les tâches administratives. En effet, le travail au sein de ces services est particulièrement dense et le temps de travail des postes de titulaires ne suffit plus.

Mme E. OPPER confirme que cette tendance s'observe dans toutes les communes. Ceci est dû en grande partie au fait que la dématérialisation génère un temps supplémentaire substantiel aux tâches quotidiennes.

Du point de vue de M. le Maire, la mise en œuvre de postes non permanents par ces contrats aidés permet de bénéficier d'aides et n'a pas trop d'incidence sur la masse salariale.

M. A. VIENNET fait préciser que l'ensemble des aides financières pour le dispositif passeports/CNI est bien de 16 700 €. En parallèle le coût d'un CAE à 20 heures est de 4 200 €. Il s'interroge sur les autres dépenses liées à ce dispositif, afin qu'un réel service soit rendu aux administrés.

M. C. MARECHAL pense que cela permet une embauche à moindre coût.

M. le Maire indique que pour le moment et à terme il n'est pas envisagé de pérennisation de ces deux contrats. Il est possible de garder le dispositif pendant 2 ans.

M. A. VIENNET estime qu'il faudrait que ces contrats soient des tremplins pour des futurs CDI.

Délibération

La mise en place de deux contrats aidés est adoptée par 21 voix pour, 1 abstention (C. PRAOM).

10. Destination d'un don de 200 € donné par les gens du voyage (décision)

M. le Maire informe les conseillers qu'une somme de 200 € a été donnée par les gens du voyage en guise de dédommagement pour l'installation d'une centaine de caravane du 25 juin au 2 juillet sur le territoire de la commune.

Il est proposé que la somme soit versée sur le budget principal de la commune.

Délibération

Adopté à l'unanimité.

11. Demande de prestation d'AMO par l'aide aux communes pour les travaux au secrétariat de mairie (information)

M. le Maire indique que cette question n'est pas soumise aujourd'hui à l'approbation des conseillers. Elle concerne notamment l'obligation de doter le bâtiment de la mairie d'un ascenseur pour répondre aux obligations de l'accessibilité.

Ces travaux pourront être réalisés en même temps qu'un réaménagement total du rez de chaussée sur lequel le CAUE a déjà travaillé.

Il reste à monter un avant projet, puis un dossier de consultation des entreprises avec l'aide des services de la CAGB ;

M. le Maire en profite pour informer les conseillers que la mise en accessibilité des biens communaux est très largement en avance par rapport au programme prévisionnel.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Dates à retenir :

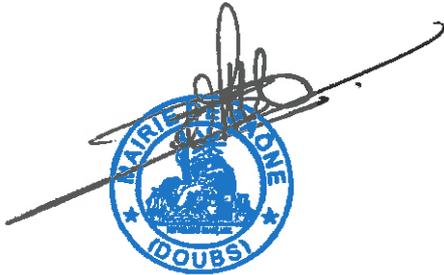
Le prochain conseil aura lieu le 27 Septembre 2017.

Toutefois M. le Maire déclare qu'il se réserve le droit de prévoir un Conseil exceptionnel avant cette date prévue s'il y a présence d'une urgence.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,

Yoran DELARUE

A blue circular official stamp of the Municipality of Doubs is visible. The stamp features a central emblem with a figure and the text "MAIRIE DE DOUBS" around the perimeter. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le Rapporteur,

Valérie DURAND

A handwritten signature in blue ink is present, corresponding to the name Valérie Durand.